

ASSOCIATION DES USAGERS DE LA LANGUE FRANCAISE (ASULF)

RAPPORT DU BUREAU

1988 - 1989

---

Le bureau s'est réuni à sept reprises en 1988-1989. En plus d'expédier les affaires courantes, le bureau a pris l'initiative de plusieurs actions dans l'esprit de l'objet de notre association ainsi que des travaux de l'assemblée générale. Le président a dressé un tableau d'ensemble des réalisations de l'ASULF. Nous ne referons donc pas le même chemin. On trouvera d'ailleurs en annexe du présent rapport une liste des interventions formelles de l'ASULF.

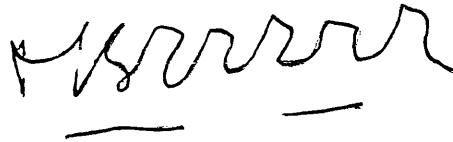
A titre principal, le bureau s'est soucié de faire décoller l'association en lui trouvant des moyens à la mesure de ses fins. Ce fut en partie réalisé puisque l'ASULF a reçu plus de 11 000 \$ de subvention cette année. Toutefois cela n'est pas assez pour nous donner l'infrastructure minimale (local, ressources humaines et matérielles) qui nous permettrait de donner une dimension plus stable et plus efficace et moins fastidieuse à nos activités. Il y a en effet un monde entre notre organisation actuelle fondée encore actuellement sur un bénévolat inestimable et celle que nous pourrions avoir si nous disposions, ne serait-ce que pour une première année, de 110 000 \$; de quoi prendre en location un bureau, employer une personne dotée d'un téléphone, d'un traitement de textes et d'un photocopieur. Le président vous a déjà indiqué que les subventions obtenues ne nous permettraient pas encore de le faire.

Ne nous décourageons pas! L'ASULF a connu cette année des progrès et des succès spectaculaires (cf. liste) et le bureau est convaincu que nous sommes sur la bonne voie. Si les deniers obtenus ne sont pas encore suffisants, ils permettront déjà de réaliser des opérations qui démontreront encore mieux et à tous la légitimité de nos objectifs, la détermination de l'ASULF et l'efficacité de son action. Le pari que nous faisons ainsi est de donner une visibilité plus grande à l'ASULF et de convaincre nos dirigeants et les usagers de la langue française que nous faisons oeuvre d'utilité publique. Déjà L'ASULF est devenu un interlocuteur écouté. Notre intervention sur le projet de loi n° 107 est là pour le prouver.

L'image de l'ASULF commence à se clarifier. La presse, qui voilà trois ans réagissait peu à nos communiqués, a commencé depuis dix-huit mois à répercuter avec une assiduité croissante les faits saillants de notre activité; non seulement sur le mot «place», mais sur bien d'autres sujets tels le projet de loi n° 107, le français dans les publications scientifiques et techniques, les conventions collectives, le projet de Code pénal, etc.

Nous avons réussi à éviter d'être perçus comme des puristes, passéistes et autres nostalgiques de la dictée et d'un subjonctif très imparfait. L'objectif de promotion d'une langue simple, claire et riche est à présent l'image de marque de l'ASULF.

Reste à répandre toujours mieux cette image et les choses seront de plus en plus faciles.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. SPARER', with a horizontal line underneath.

Michel SPARER  
pour le bureau

Québec, le 26 mai 1989

MS/lt

ASSOCIATION DES USAGERS DE LA LANGUE FRANCAISE (ASULF)

RAPPORT DU PRÉSIDENT

1988 - 1989

---

L'ASULF a maintenant trois ans. Cette association bouge et elle agit. Ses réalisations se font de plus en plus nombreuses et elle poursuit son action, fidèle à sa mission inscrite dans ses statuts. Sa visibilité augmente également; elle est de plus en plus connue.

Fonctionnement de l'association

Au cours de cette troisième année l'ASULF a fonctionné comme une association bénévole à tous les niveaux. A cet égard, il faut mentionner le travail de Mme Léone TREMBLAY qui assure la permanence de l'ASULF, gratuitement il va sans dire.

La cotisation, dont le montant est minime, doit rester tel à mon avis afin de permettre à la grande majorité des intéressés d'y adhérer sans entraves. Les membres sont invités à verser une cotisation de soutien; les statistiques contenues dans le rapport du bureau démontrent que les membres qui se contentent du montant minimum de la cotisation sont devenus une minorité. On ne peut demander mieux.

Comme le fait voir l'ordre du jour, vous serez appelés à adopter des modifications aux statuts afin de prévoir la catégorie de membres collectifs versant une cotisation minimale de 50 \$. Cette décision devrait permettre d'augmenter le nombre de membres évidemment, mais aussi le montant des revenus.

L'an passé, je vous disais: «Est-ce rêver en couleur que de penser avoir un local équipé du service téléphonique, de pouvoir compter sur une personne, pas nécessairement bénévole, qui disposerait entre autres d'une machine à traitement de textes, de quelques dollars pour défrayer les dirigeants de déplacements qui s'imposent...?» En ce moment, il s'agit encore d'un rêve, même s'il y a une lueur de changement à l'horizon. L'association a demandé au Secrétariat d'État à Ottawa une subvention de 125 000 \$ pour lui permettre de mettre sur pied un secrétariat. Le ministre Lucien BOUCHARD, alors en fonction, nous a répondu qu'il ne pouvait nous accorder de subvention parce que le gouvernement fédéral aidait la langue minoritaire... dans chaque province, ce qui veut dire l'anglais au Québec. Nous sommes revenus à la charge le 15 mars 1989 auprès de son successeur, M. WIENER, et ce dernier ne nous a pas encore répondu. Nous ne savons à quoi nous en tenir en ce qui concerne le gouvernement fédéral, du moins pour le moment.

↓  
 Nous avons également demandé une subvention du même ordre et dans le même but au ministre chargé de l'application de la Charte de la langue française. Nous avons rencontré le ministre alors en poste, M. Guy RIVARD, qui nous a informés finalement en février dernier qu'il acceptait de nous verser une subvention de 9 500 00 \$.  
 ↗ Plus tard, nous nous sommes adressés à son successeur, M. Claude RYAN, qui nous a répondu qu'il allait étudier le dossier de l'ASULF. Nous venons de recevoir une réponse de sa part: il confirme la décision de M. RIVARD et nous a posté au cours du mois de mai en cours le chèque qui nous avait été annoncé en février.

Nous avons également écrit à M. Réjean DOYON, le député de la circonscription de Louis-Hébert où se trouve le siège social de l'ASULF, pour l'informer de la nature et des activités de notre association. Ce dernier a bien voulu nous rencontrer et il nous a versé par la suite un chèque de 300 \$ pour aider à la poursuite de notre action. Nous nous sommes également adressés au Conseil de la langue française afin d'obtenir une subvention pour la réalisation d'un projet particulier, soit celui d'une vaste campagne couvrant tout le territoire national contre l'emploi de dénominations fautives qui sont données à des immeubles importants dans nos villes, par exemple, des termes comme «place», «square», «faubourg», «cours», etc. Le Conseil nous a accordé il y a quelques mois une subvention de 2 000 \$ que nous n'avons pas utilisée pour le moment parce que ce montant initial était insuffisant pour permettre de lancer la campagne de publicité envisagée.

Je suis bien conscient que les relations avec les membres et surtout ceux de l'extérieur sont insuffisantes. Jusqu'à présent, il ne m'a pas été possible de concrétiser ce souhait, ce qui ne m'empêche pas d'y penser au cours de mes nuits d'insomnie. Les  
 > statuts prévoient la constitution de sections régionales. Dans certaines régions, je pense en particulier à Montréal et au Saguenay, le nombre de membres est en théorie suffisant pour parler de sections régionales. Il faut évidemment qu'ils y trouvent une personne qui accepte de devenir responsable régionale, d'être vue comme telle, de permettre aux membres de se connaître et de mener des actions concrètes.

#### Action de l'association

↓  
 Il faut se rappeler que l'ASULF a été fondée pour travailler à la promotion d'une langue publique de qualité parce que les organismes officiels chargés de la promotion de la langue intervenaient plutôt dans les situations où la présence du français laissait à désirer et non dans les cas où la qualité de la langue  
 ↗ était en cause. C'est ce qui explique que l'association est intervenue dans le passé dans deux domaines en particulier, celui des conventions collectives et l'autre que l'on pourrait appeler celui de la dénomination des places publiques. Comme le fait voir le rapport du bureau, l'ASULF a fait de nombreuses autres interventions ponctuelles non moins importantes concernant, par exemple, la qualité de certains

projets de loi ou de projets de règlements, la documentation publiée par différents organismes privés ou publics. L'ASULF a fait également des interventions dans des cas très particuliers comme celui concernant l'Institut PASTEUR, par exemple.

a) conventions collectives

L'ASULF n'a pas fait de nouvelles interventions dans ce domaine si ce n'est quelques-unes. Elle est cependant revenue à la charge pour des interventions qu'elle avait faites dans le passé et qui étaient restées sans succès. On peut penser ici aux conventions collectives conclues entre le gouvernement et les syndicats qui groupent différentes catégories de ses fonctionnaires. Dans ce cas, le ministre et les syndicats ont informé l'association qu'ils entendaient tenir compte de ses observations au moment de rédiger le texte définitif des conventions à intervenir. Dans le cas de la convention collective des enseignants, le ministre et les représentants syndicaux et ceux des conseils scolaires ont également informé l'association qu'ils entendaient tenir compte sérieusement de nos observations. Le ministre nous a même affirmé au cours d'une rencontre que nous avons eue avec lui à l'occasion de la présentation d'un mémoire en commission parlementaire sur le projet de loi concernant la Loi sur l'instruction publique qu'il allait tenir compte de nos suggestions.

L'association a également fait un rappel dans le cas de certaines conventions collectives conclues dans le secteur des hôpitaux avec différentes catégories de salariés. Au moment de rédiger le présent rapport, nous ne savons pas quel sera le bilan de ces interventions. Il faut attendre que les conventions soient signées, ce qui veut dire que nous serons en mesure de faire ce bilan l'an prochain. Il y a un cas tout à fait particulier qui est celui du décret de la construction dont l'ASULF s'est occupée depuis 1986 sans avoir obtenu le moindre succès. Elle est intervenue de nouveau cette année. Or, le décret a été renouvelé tel quel et au moment de rédiger le présent rapport, le ministre du travail n'a même pas accusé réception de la lettre du 11 avril dernier dans laquelle nous exposions de façon très claire l'importance qu'il y a de rédiger dans une langue potable le décret de la construction qui est la convention collective la plus importante au Québec. Inutile de vous dire que l'ASULF ne lâchera pas prise dans ce dossier et qu'elle va avoir la ténacité du bouledogue.

b) dénomination des bâtiments

L'ASULF a continué de faire de nombreuses interventions dans ce domaine. Elles peuvent paraître disparates. En fait, l'association a cru bien faire, à chaque fois qu'elle entendait parler qu'une nouvelle place était en construction, d'informer le promoteur et les autorités de la ville concernée que le mot «place», par exemple, ou le mot «cours» ou «square» étaient incorrects pour désigner un bâtiment. Certes, ces interventions n'ont pas donné de résultats concrets dans la plupart des cas -nous n'avons pas de moyens de contrôler- mais elles auront sûrement un effet éducatif


et elles pourront éviter la naissance de futures fausses places. Dans ce domaine, nous avons obtenu un certain nombre de résultats concrets comme vous le verrez par le tableau contenu dans l'annexe du rapport du bureau. Cela prouve que nos interventions ne sont pas inutiles.

De plus, l'ASULF est intervenue de façon préventive lorsqu'elle entendait parler que des projets de construction étaient dans l'air. Ainsi, elle est intervenue auprès de la Banque de Nouvelle-Ecosse lorsqu'il a été question qu'elle construise un édifice important. Nous avons communiqué avec cette dernière après lui avoir fait des suggestions. Elle nous a répondu qu'elle entendait l'appeler «Tour BNE» non sans nous demander si nous étions satisfaits d'une telle dénomination. Nous avons fait de même auprès des compagnies Marathon et IBM qui construisent actuellement un édifice important à Montréal. Le représentant de la compagnie IBM m'a appelé pour me demander des suggestions, non sans m'avoir assuré qu'il ne s'agirait pas d'une place et que la dénomination choisie serait correcte en français. Nous ne pouvons mesurer la portée de nos interventions jusqu'à présent, mais elle a eu un effet certain et les gens sont de plus en plus conscients que le mot «place» n'est pas un mot passe-partout qui peut se dire de n'importe quoi. Il va sans dire que nous devons continuer notre action dans ce domaine. C'est ce qui explique que nous entendons faire une vaste campagne comme je l'ai indiqué précédemment.

c) autres domaines d'interventions

Bien que les deux secteurs précités aient retenu de façon importante l'attention de l'ASULF, notre association ne s'est pas limitée à ces interventions. C'est par dizaines, sinon par centaines, que sont parties des lettres d'intervention dont la liste, annexée au rapport du bureau, indique le but et l'effet.

Le président,



Robert AUCLAIR

Québec, le 26 mai 1989

lt